

PRUGETTU D' AVISU CESEC 2020-08¹
PROJET AVIS CESEC 2020-08

Relatif à
Rilativu à

La convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le FabLab - Fondazione di l'Università,

A cunvenzione di partenariatu trà a Cullettività di Corsica è u FabLab - Fondazione di l'Università

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 30 janvier 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le FabLab - Fondazione di l'Università;**

Vistu a lettera di presentazione di u 30 di ghjennaghju di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a cunvenzione di partenariatu trà a Cullettività di Corsica è u FabLab - Fondazione di l'Università ;

Après avoir entendu, Josepha Giacometti, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine ;

Dopu intesu, Josepha Giacometti, cunsigliera esecutiva in carica di a di a cultura è di u patrimoniu è i servizii ;

Sur rapport de Madame Marie-Jeanne Nicoli, pour la Commission Azzione Culturale, audiovisuel et patrimoine ;

À nant'à u raportu di Marie-Jeanne Nicoli, pè a cummissione azzione culturale, audiuisivu è patrimoniu ;

¹ A l'unanimité

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 11 février 2020 à Ajaccio,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Sucià, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria l'11 di ferraghju di u 2020, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

Dans un rapport présenté précédemment, intitulé : « Le cadre de la politique générale des sites archéologiques et des musées », le CESECC a pris connaissance qu'il est annoncé une mise en oeuvre la conservation du patrimoine corse, en offrant une image harmonisée des établissements muséaux et des sites archéologiques, en instituant un partenariat avec le FabLab-Fundazione di l'Università.

Le FabLab développe, une politique de soutien à la création et à la production artisanale locales, qu'il s'agisse de revitalisation des savoir-faire et matériaux traditionnels, ou d'expérimentation de nouvelles techniques, méthodes, pratiques et matières.

Une convention-cadre d'une durée de trois ans est envisagée pour :

Réaliser par le FabLab des maquettes et des facsimilés 3D d'objets patrimoniaux, dans le cadre des missions de conservation de la Collectivité de Corse ;

Coréaliser une résidence de création de produits locaux originaux qui seraient proposés au réseau des boutiques des sites et musées de la CDC ;

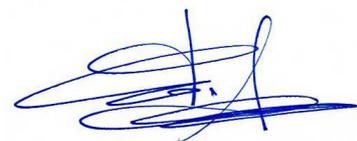
Proposer par le FabLab pour les boutiques des sites et musées de la CDC, des produits réalisés dans le cadre de projets liés à l'Université ;

Coconcevoir et coproduire des panneaux signalétiques adaptés aux sites archéologiques de la Collectivité de Corse.

L'élément principal de ce partenariat est la résidence de création de produits locaux originaux qui seraient proposés au réseau des boutiques des sites et musées de la Collectivité de Corse. Ainsi 5 résidences d'artisans sont programmées sur la durée de la convention. Les financements nécessaires à la mise en oeuvre de ces actions s'élèvent à 90 000 € pour la durée totale de la convention.

Le CESECC émet un avis favorable à la convention Collectivité de Corse/Fablab-fundazione di l'Università.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA